

COMMISSION PARITAIRE  
PROCES-VERBAL  
de la séance du 4 novembre 2002

**Présents**

David ABIKER, Erhard FRIEDBERG, James Mc CEARNEY.  
Antoine ASSERAF, Julien BOURROUILHOU, Romuald DZOMO-NKONGO, Thymée N'DOUR, Lénaïg BREDOUX, Edmond ESPANEL, Anthony MESLE.

**Absents ou excusés**

Franck BARON (procuration Gilles LE CHATELIER), Nicolas DAHAN, Marie-Christine LABROUSSE (procuration Gilles LE CHATELIER), Gilles LE CHATELIER, Christian LEQUESNE.  
Léonard GOURINAT.

**Assistaient à la séance**

Mme Morgane LE BERRE	directrice de la scolarité
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication
Mlle Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction de la communication

\*  
\*       \*

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| I. Dégradation du local syndical.                               | p. 2                    |
| II. Reconnaissance des associations.                            | p. 4 à 12<br>p. 13 à 15 |
| III. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2002. | p. 12                   |
| IV. Echanges d'informations sur des questions diverses.         | p. 13                   |

**COMMISSION PARITAIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2002**

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence d'Anthony Meslé.

**I. DEGRADATION DU LOCAL SYNDICAL**

Morgane Le BERRE indique que dans le cadre d'une réunion avec Guillaume Piketty, les syndicats étudiants se sont plaints d'un certain nombre d'actes malveillants constatés dans le local syndical, à savoir la pose d'autocollants antisémites, néonazis, et de tracts divers. Elle demande aux étudiants de préciser les actes en question, afin que la Commission puisse statuer.

*b) Questions et observations*

Thymée N'DOUR indique que depuis cet été, des autocollants du Front national ont été collés partout dans le local syndical et à l'intérieur des casiers de différents syndicats, dont l'UNEF. Par ailleurs, des inscriptions racistes ont été apposées sur les murs. Puisque ces agissements continuent, les syndicats étudiants ont décidé d'alerter la sous-commission des libertés politiques et syndicales. Si des membres d'un parti politique, en l'occurrence le Front national, veulent militer à Sciences Po, ils doivent le faire à visage découvert et arrêter d'inscrire des insultes dans les locaux. Elle ajoute qu'un autre cas a poussé les élus étudiants à réagir. C'est celui d'un étudiant qui a reçu un e-mail de menaces.

Morgane Le BERRE répond que la sous-commission des libertés politiques et syndicales n'a pu être saisie de cette affaire parce qu'elle est incomplète à l'heure actuelle. Deux élus de la Commission paritaire, membres étudiants de la sous-commission ayant démissionné, il faudra procéder le 18 novembre prochain à la réélection de ces membres étudiants. En l'absence d'une sous-commission complète, c'est donc la Commission paritaire elle-même qui portera un jugement sur cette affaire.

Romuald DZOMO-N'KONGO confirme les faits et ajoute qu'il y a également des inscriptions racistes dans les toilettes. Mais il ne pense pas qu'il soit productif de leur accorder trop d'attention. Il estime qu'ils ne sont pas généralisés. Il ne voit pas comment, par exemple, empêcher certains d'inscrire des propos racistes dans les toilettes. On ne peut pas surveiller en permanence les étudiants. Plus on leur accordera de l'attention, plus cela risque de se généraliser. Il ajoute qu'il ne se sent pas touché par ce genre de choses.

Anthony MESLE admet qu'il est impossible de contrôler ce qui est fait dans des locaux totalement ouverts comme les toilettes. Mais la situation du local syndical est différente. C'est un local fermé, réservé aux syndicats représentés au Conseil de direction et à la Commission paritaire. Quand certains tracts et autocollants apparaissent dans le local syndical, on peut donc se demander comment ceux qui les ont déposés ont obtenu les clés du local. Il est possible que certains syndicats aient une attitude un peu laxiste en ce qui concerne les personnes qu'ils laissent entrer dans le local. Il demande ce qu'on entend faire à ce sujet. Il précise que personne n'a jamais été pris en flagrant délit, mais demande si certains éléments d'information ne permettent pas de dresser un faisceau de présomptions.

Antoine ASSERAF demande combien il y a de copies des clés du local syndical.

Xavier BRUNSCHVIGC croit savoir que la serrure a été changée et que les élus étudiants sont maintenant obligés, chaque fois qu'ils veulent accéder au local syndical, de demander les clés aux appariteurs. Ce n'est pas normal.

Thymée N'DOUR répond que Guillaume Piketty a indiqué qu'il y remédierait.

Morgane Le BERRE indique que la direction propose, en effet, d'installer un système d'accès par code. Ce code, régulièrement renouvelé, serait connu uniquement des personnes habilitées à entrer au local syndical. Cela permettrait un accès sécurisé, mais plus souple que l'accès actuel.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute que le renouvellement fréquent de ce code serait un avantage. Le problème des clés est qu'on ne peut pas changer de serrure à chaque semestre. Le système de code est peut-être moins sécurisé au départ parce qu'il se partage plus facilement, mais le fait de le changer fréquemment permet de le réserver à un nombre relativement restreint de personnes. La direction peut communiquer le code aux élus étudiants de la Commission paritaire et du Conseil de direction, qui se chargeront ensuite de le transmettre aux personnes habilitées.

Thymée N'DOUR répond que cela paraît être une bonne solution. Les élus étudiants veulent simplement avoir accès librement au local syndical.

Antoine ASSERAF objecte que le fait de devoir demander la clé aux appariteurs permet de garder la trace des personnes accédant chaque jour au local.

Xavier BRUNSCHVICG répond que c'est partiellement exact. La direction demande aux appariteurs de faire remplir une feuille d'émargement, mais cela ne concerne que la partie informatique du local associatif. Il rappelle que la direction avait souhaité que les associations disposent d'un local très ouvert, où tout le monde puisse se réunir. Mais puisqu'on met du matériel informatique de haut niveau à disposition des associations, il faut être sûr de pouvoir le protéger. C'est la raison pour laquelle la direction avait demandé que la clé soit systématiquement retirée auprès des appariteurs avec une feuille d'émargement. Mais cela n'était prévu que pour la partie informatique du local.

Thymée N'DOUR précise que, ce système a été étendu à l'ensemble du local. Chaque personne souhaitant y accéder, y compris les élus étudiants, doit laisser sa carte d'étudiant.

Xavier BRUNSCHVICG pense que provisoirement, ce n'est pas une mauvaise chose, en raison des problèmes récents. Mais il ne s'agit que d'une situation transitoire. La direction souhaite simplement une traçabilité des personnes accédant à la partie informatique du local associatif, afin d'éviter toute dégradation du matériel.

James Mc CEARNEY demande si la Commission paritaire fonctionne ce soir comme devrait normalement le faire la sous-commission des libertés politiques et syndicales. Si c'est le cas, il faut suivre la procédure normale de la sous-commission et voter sur un texte.

Thymée N'DOUR pense que ce débat aura lieu dans le cadre de la sous-commission quand ses membres étudiants auront été élus. Les élus étudiants tenaient simplement à informer la Commission paritaire aujourd'hui.

Anthony MESLE fait remarquer qu'il n'y a pas d'urgence, comme cela peut parfois être le cas quand la sous-commission des libertés politiques et syndicales est saisie. Ces actes ont commencé avant l'été. Il était souhaitable d'en informer la Commission paritaire en attendant une formation complète de la sous-commission, mais il est préférable d'agir dans le cadre de cette dernière. On sait aujourd'hui ce qui s'est passé et on a une idée plus ou moins précise des personnes qui ont pu accéder au local syndical. Mais on n'a pas encore pu entendre ces personnes. Il ne pense pas que la Commission paritaire ait à se prononcer ce soir pour sanctionner ou condamner ces actes.

Xavier BRUNSCHVICG répond que c'est justement la Commission paritaire qui est compétente pour se prononcer sur ce genre de problèmes. Le seul objet de la sous-commission des libertés politiques et syndicales est de pouvoir faire face à des situations d'urgence, qui requièrent une réaction déterminée et rapide. Anthony Meslé a lui-même dit que ce n'était pas le cas. La sous-commission des libertés politiques et syndicales a été créée parce qu'il est lourd et difficile de réunir en urgence l'ensemble de la Commission paritaire. La sous-commission, qui comprend beaucoup moins de membres, est plus facile à mobiliser. Mais ce n'est pas une question de compétences. C'est la Commission paritaire qui dispose de la compétence sur ces questions. L'année dernière, lorsqu'il y a eu des problèmes lors de la

procédure de reconnaissance des associations, il y avait un véritable caractère d'urgence. C'est la raison pour laquelle la sous-commission des libertés politiques et syndicales a été réunie. La question a ensuite été traitée en Commission paritaire.

Thymée N'DOUR indique que SUD souhaitait également interpeller la Commission paritaire sur cette question. Puisque SUD n'a pas d'élus en Commission paritaire, elle demande comment se passent les choses. Lorsque les élus étudiants se sont réunis avec Guillaume Piketty, ils ont compris que le problème serait traité dans le cadre de la sous-commission des libertés politiques et syndicales. Il faudrait que SUD puisse être présent lorsque ce problème sera abordé. Elle ajoute que le cadre importe peu, mais qu'il faut marquer le coup en disant que ce genre d'agissements n'est pas admissible.

Morgane Le BERRE répond qu'il sera mentionné dans le procès-verbal de la Commission paritaire que ces agissements ont été relevés par l'UNEF et par SUD, qui demandent qu'ils soient clairement condamnés dans le cadre de la Commission paritaire. Puisqu'il n'y aura pas d'enquête approfondie, c'est la condamnation qui prime. Compte tenu de ce que les élus étudiants ont décrit, la Commission paritaire prononce donc une condamnation unanime de ces actes.

## **II. PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS**

### *a) Exposé*

Xavier BRUNSCHVICG présente le bilan de la procédure de reconnaissance des associations. En ce qui concerne les changements par rapport aux années précédentes, le dossier de candidature était à remplir en ligne. Cela a permis d'apporter plus rapidement aux associations un certain nombre de services, notamment l'activation des messageries électroniques et la mise en ligne des professions de foi. Le recueil sécurisé des soutiens est plus fiable. L'année dernière, il y avait eu de graves problèmes de piratage de la procédure. La sécurisation des messageries étudiantes et l'activation de nouveaux mots de passe ont permis de récupérer des mots de passe fiables, vraiment choisis par les étudiants. Pour des raisons de sécurité, un seul soutien a été validé à la fois. La direction a le sentiment d'un bilan relativement positif, sans incident majeur. Trois tentatives de fraude ont été interceptées. L'une d'entre elles n'est pas avérée, puisque la personne intéressée aurait fraudé pour une association qui n'est pas la sienne. Des améliorations sont à prévoir pour l'année prochaine, notamment la possibilité d'imprimer le formulaire que les responsables associatifs avaient à remplir. Quelques étudiants ont rencontré des difficultés avec leur mot de passe. Il y aurait un problème de mise à jour entre le mot de passe Banner et le mot de passe messagerie électronique, qui doit être résolu.

Gaëlle COUTANT indique qu'elle a reçu trois messages d'étudiants qui avaient des difficultés à soutenir une association. Ces étudiants avaient changé leur mot de passe et la prise en compte de ce nouveau mot de passe dans l'annuaire qui sert de référence n'avait pas été automatique.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute qu'il y a eu un autre problème. Le serveur de Sciences Po est tombé en panne le premier week-end et n'a donc pas été disponible pendant deux jours.

### *b) Questions et observations*

Antoine ASSERAF fait remarquer qu'après ce premier week-end, il a eu à plusieurs reprises des difficultés à se connecter. Il ajoute que les étudiants qui ne sont pas à Sciences Po en ce moment sont mal informés sur la procédure de reconnaissance des associations. Il sait que la *newsletter* informe sur ce point, mais souligne que s'il n'était pas membre de plusieurs associations, il n'aurait pas su que la procédure de reconnaissance avait lieu à ce moment. Il a l'impression que le taux de participation a baissé.

Gaëlle COUTANT répond que la baisse concerne le nombre d'étudiants qui soutiennent deux associations. Un assez grand nombre d'étudiants n'ont soutenu qu'une association.

Antoine ASSERAF fait remarquer qu'avec la réforme des scolarités, le nombre d'étudiants à Sciences Po a augmenté. Pour faire une comparaison avec 2000, il aurait fallu indiquer le nombre total d'étudiants à côté des chiffres de la participation. Cela aurait permis de constater une baisse de la participation.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'il n'y a pas eu d'accroissement majeur de la population étudiante à Sciences Po depuis 2000.

Morgane Le BERRE ajoute que les effectifs n'ont pas augmenté dans une proportion telle que les taux de participation auraient baissé.

Antoine ASSERAF pense qu'il faudrait que les étudiants soient mieux informés, si on veut une meilleure participation.

Xavier BRUNSCHVICG fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de campagne d'information aussi importante que cette année. Cela a commencé dès la rentrée, puisque la procédure et le calendrier de reconnaissance des associations étaient indiqués dans le livret d'accueil remis aux étudiants. En dehors de la *newsletter*, des messages spécifiques ont été adressés à l'ensemble des étudiants de Sciences Po. L'information a commencé à paraître dans la *newsletter* un mois et demi avant le début de la procédure. Elle a également été en page d'accueil du site Internet de Sciences Po pendant assez longtemps. De nombreuses affiches ont été disposées dans l'établissement. La procédure de reconnaissance a été rappelée lors de tous les amphis de rentrée en octobre. Il était difficile de faire plus.

Antoine ASSERAF indique qu'il n'a pas reçu la *newsletter*.

Xavier BRUNSCHVICG rappelle que les messageries électroniques à Sciences Po fonctionnent, mais peuvent connaître trois problèmes. Le premier est celui du *spam*, c'est-à-dire des messages indésirables. Avant, les messageries ne fonctionnaient pas et beaucoup de messages étaient donc bloqués. Maintenant qu'elles fonctionnent mieux, elles sont beaucoup plus victimes de ce type de pratiques. Le deuxième problème, qui a été réglé il y a deux semaines, était que la fonction transfert automatique de la messagerie, qui a probablement été activée par Antoine Asseraf, ne fonctionnait que quand on adressait un message à une seule personne. La *newsletter* n'a donc pas été transférée automatiquement. Cela a été réglé. Le dernier problème est que les messageries ne peuvent pas recevoir les messages en HTML. La *newsletter* arrive donc sous forme de pavés de texte difficilement lisibles, sans liens et sans rubriques, alors qu'elle est bien faite au départ. Mais si les étudiants font suivre la *newsletter* sur une autre messagerie, ils peuvent la recevoir sous sa forme initiale.

Xavier Brunschvicg a alerté la direction des systèmes d'information. Il espère que ce problème sera réglé avant la fin de la semaine.

Romuald DZOMO-N'KONGO s'interroge sur l'efficacité de la procédure. Certains étudiants promettent parfois des soutiens, mais trouvent que la procédure de soutien est lourde et leur fait perdre du temps. Il faudrait peut-être que lorsqu'ils vont sur le site de Sciences Po, ils soient orientés vers la page de la procédure de soutien des associations.

Xavier BRUNSCHVICG répond que le site de Sciences Po ne sert pas qu'aux étudiants de Sciences Po. L'établissement n'a pas les moyens de faire un ciblage suffisamment précis pour identifier les différents publics et les orienter. Les accès à Sciences Po se font depuis une multitude d'endroits, notamment depuis des postes informatiques en libre service qui sont partagés entre de nombreux utilisateurs.

Edmond ESPANEL demande combien d'étudiants ont activé leur messagerie Sciences Po et ont donc été en mesure de soutenir une association. Il demande également quel est le taux de participation. Enfin, il souhaite savoir quelles suites seront données aux trois tentatives de fraude qui ont été interceptées, si les personnes impliquées ont été identifiées.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'il n'a pas le chiffre exact du nombre de messageries activées. En septembre, soit avant la rentrée, environ 3500 avaient été activées, ce qui est considérable. Il pense

qu'aujourd'hui, la majorité des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et de cycle du diplôme ont activé leur messagerie. En revanche, ce n'est pas le cas d'un grand nombre d'étudiants de DEA et de doctorants, notamment parce qu'ils n'ont pas d'inscription pédagogique en ligne et qu'ils sont relativement peu présents. Il indique qu'il donnera des chiffres plus précis lors de la prochaine Commission paritaire.

Gaëlle COUTANT indique qu'en ce qui concerne les trois tentatives de fraudes, les noms utilisés ont été identifiés, mais il semblerait que les personnes en question n'aient rien fait. Le fait qu'une personne fraude au bénéfice d'une autre association que la sienne serait illogique.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute que ces trois soutiens ont été retirés par la direction des systèmes d'information.

Antoine ASSERAF demande pourquoi un seul formulaire était disponible pour les futurs responsables d'association et quelle était la date limite de dépôt de ces documents.

Gaëlle COUTANT répond que le formulaire a été mis en ligne le 14 octobre et que la date de clôture des inscriptions était le 24 octobre.

Antoine ASSERAF fait remarquer qu'il n'y a généralement plus de panneaux associatifs à cette période. Les futurs responsables d'associations ont peu de moyens de se contacter. Il est arrivé que des candidats à la création d'une association se rendent compte lors de la procédure qu'il existait une autre association avec laquelle ils auraient pu fusionner. S'il existait un panneau avec les projets d'associations, les responsables d'associations proches pourraient se contacter et éventuellement fusionner, ce qui permettrait de réduire le nombre d'associations.

Xavier BRUNSCHVICG est content que le débat tourne autour de ce type de questions et non autour de problèmes de reconnaissance d'associations. Cela montre que la procédure de reconnaissance des associations a plutôt bien fonctionné cette année. Il souligne que son développement demande un travail relativement lourd. Plusieurs personnes ont travaillé au sein de la direction des systèmes d'information pour mettre à la disposition des associations des outils assez performants. Cela explique que les formulaires d'inscription aient été disponibles le 14 octobre. Il souligne que c'est un gain de temps considérable, puisque la reconnaissance des associations aura lieu aujourd'hui, alors qu'elle avait eu lieu début décembre l'année dernière et à la mi-décembre les années précédentes.

Antoine ASSERAF souligne que le problème n'est pas informatique. Il vient plutôt des étudiants et de leur capacité à se mobiliser rapidement et à se contacter pour former des projets et des associations. Puisqu'il n'y a pas d'annuaire des étudiants à Sciences Po, il n'est pas forcément facile de se contacter. C'est pourquoi il souhaite soit que les étudiants disposent de plus de temps, soit qu'on facilite leur communication.

Xavier BRUNSCHVICG demande s'il y a des suggestions précises pour l'année prochaine.

Gaëlle COUTANT indique qu'elle a constaté que deux associations avaient un objet et une profession de foi similaires. Elle a donc mis en contact leurs responsables. Ces associations ont fusionné et ont déposé leur dossier de candidature le 24 octobre. Les 10 jours ont été suffisants pour se mettre d'accord et déposer une candidature commune. Il n'est pas indispensable d'allonger le délai, parce que les responsables d'associations se décident très rapidement.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute que Gaëlle Coutant a fait un travail considérable. Le fait de mettre en relation les associations pour les orienter est plus efficace qu'une procédure officielle. Le fait qu'une personne travaille à plein temps sur cette procédure, connaisse les dossiers et rencontre les candidats les uns après les autres est le meilleur gage d'une bonne coordination des associations.

Gaëlle COUTANT précise que les panneaux associatifs ont été enlevés au début de la procédure pour que les associations existant déjà n'aient pas un moyen d'expression supplémentaire par rapport aux nouvelles associations.

James Mc CEARNEY demande si les chiffres des soutiens présentés dans le bilan ne sont ni contestés ni contestables.

Gaëlle COUTANT répond qu'ils sont définitifs. La direction n'a pas souhaité communiquer les chiffres au-dessus de 60 soutiens afin de souligner qu'il s'agit d'un soutien et non d'un vote où les associations ayant le plus de voix auraient plus de légitimité.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute que l'année dernière, le RPR avait publié dans plusieurs journaux un communiqué de presse indiquant qu'il était la première association de Sciences Po. Il s'agissait d'éviter que cela ne se reproduise. 57 associations ont été candidates cette année, contre 47 en 2001 et 45 en 2000. 34 associations ont obtenu au moins 60 soutiens, ce qui est une progression par rapport à l'année dernière, puisqu'elles étaient 30 en 2001, contre 39 en 2000. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, des associations suivantes : Aide médicale pour l'Amérique latine, Alter Liban, Amnesty International, Artmaniak, Asie Extrême, Association des Cons de Sciences Po, Association des étudiant/es pour la protection des droits de l'homme, Association franco-allemande, ATTAC, La Bodega, Centre Saint-Guillaume, Convention pour la 6<sup>ème</sup> République, Convivio- Association franco-italienne, Fugue en tête, in Vino Veritas, Insolens, Les jeunes Européens, Les lettres perçantes, Mousse, Mouvement des jeunes socialistes, NEPAD Avenir, Nouveau monde, Paix juste au Proche-Orient, Photouchka, Les Sciences Potiches se rebellent, Sciences Production, Scoubidoo, Shéhérazade, La souris verte, Théâtreac, Togodo, UDF Sciences Po, UMP Sciences Po, Union des étudiants juifs de France.

23 associations ont obtenu moins de 60 soutiens. 1616 étudiants ont exprimé leurs soutiens, pour un total de 2951 soutiens exprimés. Xavier Brunschvicg rappelle que le règlement stipule que seules seront reconnus à Sciences Po les associations ayant obtenu au moins 60 soutiens, dans la limite de 40 associations.

Anthony MESLE annonce que les 34 associations ayant obtenu plus de 60 soutiens sont donc reconnues. Il propose de débattre pour décider combien d'associations ayant obtenu moins de 60 soutiens peuvent être reconnues. Il souligne que l'on n'est pas obligé de reconnaître une association n'ayant pas obtenu 60 soutiens.

Antoine ASSERAF propose, en raison des pannes du serveur de Sciences Po, de reconnaître les associations ayant obtenu plus de 40 soutiens. Il s'agit de 5 associations : Once upon a time, qui a obtenu 53 soutiens, et La Péniche, Boxe verbale, Handicap Zéro et SOS Racisme, qui ont plus de 40 soutiens.

David ABIKER a l'impression qu'il s'agit d'un repêchage par un jury. C'est ce qui s'est passé l'année dernière.

Anthony MESLE souligne qu'il y avait toujours un repêchage de quelques associations les années précédentes.

David ABIKER pense que la Commission paritaire pourrait voter une résolution pour fixer un nouveau nombre minimal de soutiens.

Xavier BRUNSCHVICG estime que cela poserait un problème. Certains seraient toujours tentés de repêcher les associations en dessous de la barre.

Gaëlle COUTANT ajoute que l'enjeu pour les associations reconnues est celui des moyens qui leur sont attribués. Plus il y a d'associations, plus l'enveloppe globale de fonds d'intervention associatif devra être partagée.

David ABIKER pense que cela pénalise les associations qui ont obtenu les 60 soutiens requis.

Anthony MESLE souligne qu'il y a des moyens pour 40 associations, notamment en termes de panneaux. La procédure de reconnaissance est vraiment importante dans la vie associative à Sciences Po, notamment parce que c'est un moyen pour les associations de se faire reconnaître. Le seuil de 60 soutiens est un chiffre qui permet la reconnaissance des associations. Mais puisqu'il y a des moyens pour 40 associations et que quelques associations sont rattrapées chaque année, la procédure est devenue une compétition où les associations se battent pour avoir les 40 premières places. Il faudrait débattre de cette question. Le fait d'avoir des moyens limités pour les associations et d'organiser une procédure de reconnaissance est très cohérent.

Romuald DZOMO-N'KONGO pense qu'il serait bon de reconnaître les associations ayant plus de 40 soutiens. Il serait dommage qu'une association comme Handicap Zéro ne soit pas reconnue.

Anthony MESLE précise qu'il ne s'agit pas d'évaluer l'intérêt des associations, mais de les reconnaître en fonction d'un certain nombre de soutiens recueillis.

Un élu étudiant ne pense pas que l'on ait atteint un maximum de participation cette année. 34 associations ont recueilli au moins 60 soutiens. Il demande ce qui se passerait si plus de 40 associations recueillaient plus de 60 soutiens.

Xavier BRUNSCHVICG répond que le cas ne s'est pour l'instant jamais produit. Si cela arrivait, la Commission paritaire aurait à se prononcer.

David ABIKER pense que dans ce cas, on pourrait élargir les mailles du filet. Cette démarche serait plus naturelle que ce qui est proposé aujourd'hui, qui est de racler les fonds de tiroir. Il ajoute qu'il est préférable de poser le problème lorsqu'il se présentera un jour.

Antoine ASSERAF fait remarquer que les moyens à diviser entre les associations reconnues sont un accès au local associatif, un crédit photocopies et peut-être l'accès au fonds associatif. Il ne voit pas en quoi le fait de reconnaître cinq associations supplémentaires serait un poids. Une association comme Handicap Zéro a fait un travail important et a présenté un rapport à la Commission paritaire il y a quelques mois. Il aurait aimé soutenir cette association si le serveur n'était pas tombé en panne plusieurs fois. Il trouve regrettable qu'on ne puisse pas permettre au maximum d'associations d'être reconnues.

Erhard FRIEDBERG ne voit pas les choses de cette manière. Il estime que l'action d'une association comme Handicap Zéro est certes louable, mais qu'un seuil est un seuil. Il est d'avis de s'en tenir aux 34 associations qui ont recueilli les 60 soutiens requis.

Anthony MESLE pense qu'il y a deux seuils : celui des 60 soutiens et celui des 40 associations.

Erhard FRIEDBERG répond que le vrai seuil est celui des 60 soutiens. Il ne voit pas de quel droit on déciderait que des associations qui n'ont pas rempli cette condition peuvent être reconnues.

Xavier BRUNSCHVICG souligne qu'on ne se place pas dans une logique de compétition au nombre de soutiens. Mais un seuil de 60 a été fixé pour valider la reconnaissance d'une association. Il faut en tenir compte.

Edmond ESPANEL estime que si on crée chaque année des exceptions à cette règle, on diminue la valeur et la légitimité de cette procédure de reconnaissance des associations. Les étudiants risquent de s'y intéresser de moins en moins, en pensant que de toute manière 40 associations seront reconnues, quelle que soit la participation. Il pense qu'il faut être rigoureux. Si une association avait obtenu cette année 58 soutiens, ce cas aurait pu être discuté plus sérieusement. Mais cette année, peu d'associations sont près du seuil.

Antoine ASSERAF fait remarquer que même si 40 associations sont reconnues, il y aura un nombre important d'associations non reconnues. La procédure a donc un intérêt même si quelques associations en dessous du seuil de 60 soutiens sont reconnues. Il existe *de facto* une compétition entre les associations.

Xavier BRUNSCHVICG indique que l'expérience montre que si une association n'a pas réussi à obtenir 60 soutiens, cela augure mal de son avenir. De nombreux panneaux sont vides et prennent de la place pour rien. L'année dernière, la Commission paritaire a décidé de reconnaître un grand nombre d'associations. On a constaté que beaucoup n'avaient pas eu d'activité par la suite.

Anthony MESLE répond qu'il est difficile de savoir si ce sont les associations ayant recueilli plus de 60 soutiens qui seront les plus actives pendant l'année. Il peut simplement s'agir d'associations qui ont un plus grand réseau pour recueillir des soutiens.

Erhard FRIEDBERG estime que l'on peut discuter de la procédure. Mais une fois que l'on a une procédure acceptée, il ne voit pas pourquoi on la décrédibiliserait.



Anthony MESLE répond qu'il ne s'agit pas de la décrédibiliser. Mais une coutume s'est établie il y a quatre ans : *grosso modo*, les 40 premières associations, voire plus si la procédure fonctionne mal, sont reconnues. Cette coutume n'a rien de choquant. Elle signifie simplement qu'il y aura une émulation entre les associations pour obtenir le plus de soutiens.

James Mc CEARNEY souligne que l'on n'a jamais dit qu'il fallait automatiquement reconnaître 40 associations chaque année. Il est simplement prévu que l'on ne peut en aucun cas reconnaître plus de 40 associations. En revanche, il est stipulé que pour être reconnue, une association doit recueillir au moins 60 soutiens. Il faudrait s'en tenir au règlement. Sinon, cette procédure est ridicule.

Anthony MESLE ne pense pas que ce soit le cas.

Erhard FRIEDBERG lui fait remarquer qu'il est président de la Commission paritaire. Il est censé présider cette réunion et non prendre la parole à chaque fois. Ce n'est pas normal. Il doit s'inscrire dans la liste comme chaque membre de la Commission, mais n'a pas à répondre à chaque orateur. Cela ne se fait pas quand on est président.

Anthony MESLE constate qu'Erhard Friedberg et lui-même sont en profond désaccord. Il estime porter la parole de plusieurs élus étudiants.

Erhard FRIEDBERG lui répond qu'il porte sa propre parole, mais qu'il n'a pas le droit de répondre à chaque fois. A ce moment, il outrepassé les droits d'un président de séance, qui est tenu à la neutralité. S'il souhaite systématiquement répondre aux interventions, il n'a qu'à demander à quelqu'un d'autre de présider la séance.

Anthony MESLE en prend acte. Il admet qu'il a peut-être légèrement dépassé les limites qui lui sont imparties. Il prie la Commission de l'en excuser.

Thymée N'DOUR pense qu'à ce stade de la discussion, il faudrait savoir dans quelle mesure la Commission paritaire peut ou non procéder à un vote pour décider du nombre d'associations reconnues.

Anthony MESLE propose de passer au vote sur cette question.

David ABIKER demande si depuis quatre ans on a systématiquement validé l'existence de 40 associations.

Anthony MESLE répond par l'affirmative. Il indique que quand il est arrivé à Sciences Po il y a trois ans, on lui a indiqué que cela avait déjà été le cas l'année précédente.

David ABIKER demande si on a chaque année chargé la barque à 40 associations.

Xavier BRUNSCHVIGC répond que le système de rattrapage de quelques associations ayant moins de 60 soutiens existait déjà quand il était étudiant à Sciences Po. Mais on n'a pas été au maximum chaque année. Le nombre d'associations reconnues variait, dans la limite de 40 associations au maximum. On reconnaissait les associations qui avaient plus de 60 soutiens et parfois, les associations ayant obtenu 58 ou 59 soutiens faisaient l'objet d'un examen bienveillant de la Commission paritaire. Mais ce n'était pas systématique.

David ABIKER souligne que c'est très important. A entendre certains élus étudiants, il est naturel que depuis quatre ans, on charge la barque à 40 associations. Si la coutume est de repêcher une ou deux associations proches du seuil, il est d'accord. Mais le fait de vouloir passer automatiquement de 34 à 40 associations n'est pas la même chose.

Antoine ASSERAF a l'impression que l'on perd de vue le but de cette procédure de reconnaissance, qui est de permettre à un maximum d'associations de vivre à Sciences Po avec un soutien important des étudiants, sans qu'elles s'empêchent les unes les autres d'exister. Il ne comprend pas pourquoi on s'acharne à ce point à vouloir rester proche des chiffres. Dans les résultats, la différence serait assez infime. Cela demande peut-être une réflexion à plus long terme pour éviter ce débat qui revient régulièrement.

David ABIKER souligne que le premier tiers de la discussion sur le bilan de la procédure de reconnaissance des associations a concerné des points de détail et de procédure, par exemple sur les conditions du vote électronique. A juste titre, les élus étudiants ont été très formels et se sont attachés à vérifier la légitimité de la procédure et le respect des formalités. Dans un deuxième temps, ils ont abandonné le formalisme pour ratisser plus large. Il a le sentiment que dans cette approche, il y a deux poids, deux mesures. L'objectif de la procédure de reconnaissance des associations est de faire en sorte que certaines associations soient légitimées, ce qui implique que l'on s'en tienne à la procédure. Cette procédure prévoit un seuil de 60 soutiens.

Edmond ESPANEL répète sa position. Il estime que le fait de revenir sur la règle une fois qu'elle est communément admise revient à lui ôter sa valeur. La procédure s'est bien déroulée cette année, en dehors de quelques légers problèmes. A partir du moment où il n'y a pas eu de problème majeur remettant en cause cette procédure, il faut prendre acte du résultat. Le fait de revenir sur cette élection lui ôte en quelque sorte son caractère de choix démocratique par les étudiants. Il ne pense pas qu'il soit souhaitable d'envoyer un tel message sur le respect de la règle par les instances de représentation à Sciences Po.

Anthony MESLE pense que la procédure de reconnaissance ne se limite pas au recueil des soutiens. C'est aussi un moment où les associations se font connaître et rivalisent d'ingéniosité pour présenter des projets aux étudiants. Il ne faut donc pas s'en tenir à une approche formaliste. Par ailleurs, il fait remarquer que de nombreux étudiants de Sciences Po pensent que 40 associations sont reconnues chaque année.

Romuald DZOMO-N'KONGO propose, puisque la règle est de reconnaître les associations ayant obtenu au moins 60 soutiens, que les associations ayant obtenu plus de 60 soutiens accordent aux associations suivantes leur surplus de voix. Il insiste sur le fait qu'une association comme Handicap Zéro n'a pas eu le même réseau et la même force mobilisatrice que d'autres associations pendant la campagne. Or elle mérite d'exister.

David ABIKER estime que la Commission n'a pas à se prononcer sur l'opportunité de telle ou telle association. On ouvrirait ainsi une boîte de Pandore. Si la Commission décidait de la légitimité d'une association, elle se mettrait à dos tout le corps étudiant. Elle a déjà du mal à faire respecter les procédures qu'elle a elle-même créées et à se souvenir des coutumes qu'elle a instituées. Si elle doit en plus prendre des décisions d'opportunité sur certaines associations, elle ne s'en sortira plus.

Erhard FRIEDBERG souligne qu'il n'est pas formaliste de s'en tenir à une procédure librement consentie. A ce titre, on pourrait toujours décider de repêcher un candidat à la présidentielle sous prétexte qu'il aurait eu quelques dixièmes de pourcentage de moins qu'un candidat bien moins méritant. Mais cela ne se fait pas. Il ne voit pas de quel droit la Commission déciderait de repêcher une association ayant obtenu 42 soutiens, mais pas l'association suivante, qui en a eu 39. Rien ne permet à la Commission paritaire de le faire. Ce serait du pur arbitraire. Il demande que l'on vote sur le fait que seules seront reconnues les 34 associations ayant obtenu les 60 soutiens nécessaires. Le message sera clair. L'année prochaine, les associations qui voudront se faire reconnaître se mobiliseront en conséquence.

Thymée N'DOUR réagit aux propos de Romuald Dzomo-N'Kongo. Elle ne pense pas qu'on puisse donner le droit à une association de distribuer son surplus de soutiens. En revanche, il serait bon qu'à partir du moment où une association a recueilli 60 voix, les étudiants ne puissent plus voter pour elle. Ceux qui auraient voulu voter pour cette association profiteront de toute façon de son activité, puisqu'elle sera reconnue, et pourront par ailleurs soutenir des associations qui en ont plus besoin. Ce qui est important dans cette procédure, c'est aussi la diversité des associations et de leurs activités. Par ailleurs, puisqu'il y a eu un débat, elle pensait que la Commission paritaire avait la compétence pour repêcher certaines associations. Si ce n'est pas le cas, le débat n'a servi à rien.

Antoine ASSERAF précise qu'il a proposé un repêchage non parce que certaines associations seraient plus méritantes, mais parce qu'il a constaté des pannes répétées du serveur de Sciences Po. Lui-même a plusieurs fois essayé d'exprimer son vote et n'a pu le faire. Plusieurs étudiants ont été dans ce cas.

C'est uniquement dans ce cadre qu'il a proposé un repêchage. Il ne voit pas d'où vient la comparaison avec la présidentielle. Il n'y a qu'un seul président, alors que plusieurs associations peuvent coexister, en partageant les moyens mis à leur disposition. Il faudrait mettre au point des réformes pour éviter ce débat qui se répète chaque année, soit en décidant qu'au-delà de 60 soutiens, on ne peut plus soutenir une association, soit en reconnaissant les 40 associations ayant eu le plus de voix.

Edmond ESPANEL pense que l'année prochaine, il pourrait être intéressant d'arrêter le vote à 60 voix pour chaque association afin que les voix se reportent sur d'autres. Il demande à Xavier Brunschvicg quels sont précisément les moyens mis à la disposition des associations par la direction de la communication.

Xavier BRUNSCHVICG répond qu'il s'agit d'un panneau d'affichage pour chaque association, de la possibilité de réserver des salles sans formalités lourdes, de la possibilité de tenir une table dans la Péniche une demi-journée par semaine, de la possibilité de faire 2500 photocopies par association et par an et de l'accès au fonds d'intervention associatif. L'année dernière, ce fonds était initialement doté de 12 000 euros, mais à la suite d'un gel budgétaire, il a été ramené à 6 000 euros, soit le niveau de l'année précédente. Pour cette année, on attend encore le vote du budget.

Anthony MESLE propose de passer au vote. Deux positions s'opposent. Deux motions peuvent donc être présentées à la Commission paritaire. La première consiste à reconnaître les 34 associations ayant reçu plus de 60 soutiens. La seconde consiste à reconnaître ces 34 associations, ainsi que les 6 associations suivantes, par ordre décroissant de soutiens.

Xavier BRUNSCHVICG propose plutôt de voter sur le fait de savoir si on ne reconnaît que les 34 associations ayant obtenu 60 soutiens. Si la réponse est non, il faut voir quel est le seuil, qui n'est pas nécessairement celui des 6 associations suivantes, dont la dernière a eu 39 soutiens.

Anthony MESLE est d'accord. Il propose de voter pour savoir s'il ne faut reconnaître que les 34 associations ayant obtenu 60 soutiens.

### *c) Vote*

La motion obtient 5 voix pour et 5 voix contre.

Anthony MESLE demande ce qu'il faut faire en cas d'égalité des voix. Il précise que si cette motion n'est pas passée, aucune association n'est reconnue.

James Mc CEARNEY propose, si on n'a pas encore de réponse à ce problème, que ce soir, au moins les 34 associations ayant obtenu 60 soutiens soient reconnues. La situation des autres associations pourra être décidée lors de la prochaine Commission paritaire. Cela permettra au moins de reconnaître les associations ayant rempli les conditions.

Thymée N'DOUR demande si personne dans la salle n'a les statuts de la Commission paritaire. Le cas d'une égalité de votes doit être prévu.

David ABIKER demande si la solution idéale ne serait pas de poser un deuxième problème intermédiaire. On voit bien que le consensus est difficile à obtenir entre une vision très généreuse à 40 associations reconnues et une vision plus formaliste à 34 associations. Il demande si la meilleure solution n'est pas de repêcher uniquement l'association la plus proche du seuil, qui a obtenu 53 soutiens.

Anthony MESLE demande pourquoi on n'en repêcherait qu'une seule, et non deux ou trois.

Erhard FRIEDBERG répond qu'entre cette association et l'association suivante, il y a six voix de différence. On ne retrouve plus cet écart entre la deuxième et la troisième, la troisième et la quatrième, et la quatrième et la cinquième. C'est la seule justification qu'on pourrait trouver. Il ajoute qu'il n'est pas favorable au moindre rattrapage et estime qu'il faudrait s'en tenir strictement à la règle.

Anthony MESLE pense qu'il ne s'agit pas d'écart de voix. Mais le règlement de la procédure de reconnaissance des associations prévoit un seuil de 60 soutiens et un seuil de 40 associations

reconnues. Il propose donc de reconnaître les 40 premières associations. Il estime que cette position est très modérée.

David ABIKER répond que ce n'est pas une position modérée. Il y a un clivage important entre la position qui consiste à ne reconnaître que les 34 associations ayant obtenu 60 soutiens et celle qui veut également reconnaître les 6 associations suivantes.

Erhard FRIEDBERG fait remarquer à Anthony Meslé que son argumentation sur les deux seuils ne tient pas. Le nombre de 40 associations est une limitation du nombre possible d'associations reconnues. Celui de 60 soutiens est le minimum requis pour qu'une association puisse être reconnue. Ce n'est pas du tout le même genre de seuil.

Anthony MESLE estime qu'il s'agit de deux seuils qui se complètent et qui doivent être traités de manière solidaire.

Xavier BRUNSCHVIGG annonce que les statuts sont en train d'être examinés et que la question du nombre égal de votes sera bientôt réglée.

Julien BOURROUILHOU indique qu'il est élu depuis trois ans à la Commission paritaire et qu'il a eu à se prononcer à trois reprises sur la reconnaissance des associations. L'an dernier, il avait trouvé étrange la position des enseignants qui consistait à dire qu'il ne fallait pas reconnaître toutes les associations même si la procédure n'avait pas fonctionné. La procédure ayant été largement faussée, il avait trouvé légitime la reconnaissance de toutes les associations. En revanche, cette année, la procédure a plutôt bien fonctionné. Il n'interprète pas le nombre de 40 associations comme une obligation mais comme une limite, au cas par exemple où un grand nombre d'associations seraient proches du seuil de 60 voix sans l'avoir atteint. Mais cette année, les six premières associations en dessous du seuil de 60 voix sont relativement éloignées de celui-ci. Il ne voit pas à quel titre elles seraient repêchés, quand bien même leur projet aurait précédemment fait l'objet de félicitations de la Commission, comme cela a été le cas pour Handicap Zéro. D'autres associations dont on peut approuver l'objet sont également passées à la trappe, peut-être parce qu'elles ont été un peu moins présentes lors de la campagne pour le recueil de soutiens. Il pense qu'il faut se limiter aux 34 associations ayant rempli toutes les conditions.

Anthony MESLE propose de passer à l'adoption du procès-verbal, en attendant d'avoir la réponse sur les statuts de la Commission paritaire.

### **III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2002**

Le procès-verbal est adopté.

### **IV. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Antoine ASSERAF indique qu'il avait déjà adressé des questions diverses à Guillaume Piketty et à Morgane Le Berre. Il s'agit de questions sur la création d'un groupe de travail sur l'informatique et la communication, sujet qui revient régulièrement. Il a une question supplémentaire. Richard Descoings avait promis qu'après les travaux de rénovation de l'Institut, des distributeurs de préservatifs seraient installés dans les toilettes. Cela n'a pas été fait, en tout cas au 27 rue Saint-Guillaume.

Gaëlle COUTANT répond que Sciences Po est à la recherche d'un fournisseur.

Thymée N'DOUR indique qu'il y a deux ans, lors d'une discussion sur l'infirmerie avec Guillaume Piketty, elle avait demandé s'il était possible d'avoir un panneau permanent affichant un certain nombre d'informations relatives à la santé, par exemple des campagnes de prévention. Monsieur Piketty avait donné une réponse positive. Cela n'a toujours pas été fait, alors que cela existe dans toutes les universités de France.

Xavier BRUNSCHVIGG répond que sur le principe, la direction est favorable à cette demande. Il a par exemple reçu un courrier pour relayer des campagnes de prévention sur l'alcool au volant. Mais la

quasi totalité des surfaces pouvant supporter un panneau d'affichage sont occupées à Sciences Po. Il verra ce qu'il est possible de faire.

Antoine ASSERAF indique que son syndicat avait évoqué par le passé la possibilité de publier une synthèse des évaluations pédagogiques, afin de mesurer les taux de satisfaction par majeure et par cours, mais pas par conférence. Il leur avait été répondu que cette question serait soumise à un vote de la Commission paritaire. Or elle n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour.

Anthony MESLE indique que ces questions seront transmises à la direction.

Edmond ESPANEL demande que les statuts de la Commission paritaire soient envoyés avec le prochain ordre du jour à tous les membres de la Commission, afin que le problème d'aujourd'hui ne se reproduise pas. Il rappelle que ces statuts avaient déjà été demandés lors de la première Commission paritaire de cette année universitaire.

## **II. PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS (suite)**

Xavier BRUNSCHVICG indique que les textes ne prévoient pas le cas d'un vote partagé. Il vient d'avoir Richard Descoings au téléphone. Puisqu'il y a un blocage sur le nombre de voix et que le vote portait sur une éventuelle dérogation à la règle, c'est la règle en vigueur qui s'applique : 60 soutiens sont nécessaires pour être reconnus. Seules les 34 associations ayant rempli cette condition doivent donc être reconnues. La Commission paritaire aurait pu se prononcer pour aller au-delà de cette règle, mais puisqu'il n'y a pas de majorité, ce ne sera pas le cas.

Anthony MESLE annonce que les 34 associations ayant obtenu au moins 60 soutiens seront donc reconnues. Il est partisan d'avoir une motion supplémentaire précisant que la prochaine Commission paritaire discutera de la procédure de reconnaissance des associations. Il faudra un jour ou l'autre arbitrer entre les deux logiques de cette procédure. Celle qui consiste à s'en tenir aux associations ayant recueilli 60 soutiens est une logique d'élection. Celle qui tient compte de la possibilité d'avoir jusqu'à 40 associations est une logique de moyens. Il faudra débattre de ce point pour l'année prochaine.

Xavier BRUNSCHVICG rappelle que ce n'est pas une élection. Il faut être très attentif aux termes employés. Ce sont des soutiens.

David ABIKER propose d'inscrire cette réflexion à l'ordre du jour de la séance qui précédera la prochaine procédure de reconnaissance.

Anthony MESLE constate que l'on a déjà un certain nombre d'éléments de débat. Il pense qu'il est préférable de poursuivre ce débat dès la prochaine séance.

Xavier BRUNSCHVICG pense que cela pourrait faire l'objet d'un groupe de travail. Mais on ne peut pas avoir ce débat à chaud en Commission paritaire.

David ABIKER n'est pas d'accord. Il souligne que l'institution d'un groupe de travail inciterait les membres du groupe à revenir devant la Commission paritaire avec un changement. Il pense que l'on peut directement tenir le débat en Commission paritaire pour voir s'il y a lieu de changer les choses ou pas.

Thymée N'DOUR pense que la tenue d'un groupe de travail est une bonne idée. Il y a deux ans, les étudiants avaient demandé un groupe de travail non seulement sur la procédure de reconnaissance, mais aussi sur la façon dont on aide les associations. Ce groupe avait élaboré en juin 2001 un texte qui n'est jamais passé devant la Commission paritaire. Il serait bon d'en rediscuter.

Erhard FRIEDBERG propose que ceux qui sont mécontents de la procédure actuelle travaillent ensemble et préparent un projet de résolution qui sera discuté et voté lors d'une prochaine séance. Il ne voit pas pourquoi il y aurait un groupe de travail alors que la procédure ne pose pas problème.

Edmond ESPANEL répond qu'il ne s'agit pas seulement de traiter la question de la procédure de reconnaissance, mais d'insérer cette question dans un débat global sur les associations à Sciences Po. Il ne s'agit pas de revenir sur la reconnaissance de cette année, mais d'examiner les conclusions du groupe de travail de juin 2001 et de voir ce qui peut être fait.

Xavier BRUNSCHVIG indique qu'il y a déjà eu un groupe de travail sur la reconnaissance des associations lorsque la procédure a été faite en ligne. Cela a été acté en Commission paritaire. Il admet qu'il ne sait pas s'il y a lieu de réunir à nouveau un groupe pour revenir sur la règle.

Erhard FRIEDBERG répète que si des membres de la Commission sont mécontents d'un point, rien ne les empêche de se réunir, de préparer un projet de résolution et de le soumettre au vote de la Commission paritaire. Sur le point précis de la reconnaissance des associations, il ne voit pas pourquoi on créerait un groupe de travail. En revanche, s'il est question de réfléchir sur les moyens donnés à la vie associative à Sciences Po, c'est une autre question.

Anthony MESLE propose de passer au vote sur la reconnaissance des associations.

Morgane Le BERRE indique que compte tenu de la répartition des voix, la règle doit être appliquée à la lettre. Seules peuvent être reconnues les 34 associations qui ont obtenu 60 voix. C'est une reconnaissance de fait.

Xavier BRUNSCHVIG annonce que les panneaux seront maintenant attribués aux associations par tirage au sort.

Les 34 associations obtiennent les panneaux et les créneaux suivants :

<i>Associations</i>	<i>Panneaux</i>	<i>Créneaux</i>
ALTER LIBAN	n° 32	Lundi matin
AMAL	n° 31	Mercredi après-midi
AMNESTY INTERNATIONAL	n° 24	Lundi après-midi
ARTMANIAK	n°26	Mercredi matin
ASIE EXTREME	n° 3	Jeudi après-midi
ASSOCIATION DES CONS	n° 6	Vendredi après-midi
ASSOCIATION DES ETUDIANTS/ES POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	n° 2	Mardi matin
ASSOCIATION FRANCO-ALLEMANDE	n° 22	Mardi après-midi
ATTAC	n° 7	Mardi après-midi
C6R	n° 17	Jeudi après-midi
CENTRE SAINT GUILLAUME	n° 23	Lundi après-midi
CONVIVIO	n° 15	Lundi matin
FUGUE EN TETE	n° 4	Mercredi matin
IN VINO VERITAS	n° 12	Jeudi matin
INSOLENS	n° 28	Mardi matin
LA BODEGA	n° 1	Vendredi matin
LA SOURIS VERTE	n° 14	Vendredi matin
LES JEUNES EUROPEENS	n° 13	Mardi après-midi
LES LETTRES PERCANTES	n° 27	Lundi après-midi
LES SCIENCES POTICHES SE REBELLENT	n° 25	Mardi après-midi
MOUSSE	n° 19	Vendredi après-midi
MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES	n° 9	Mercredi après-midi
NEPAD AVENIR	n° 30	Jeudi après-midi
NOUVEAU MONDE	n° 34	Jeudi matin
PAIX JUSTE AU PROCHE ORIENT	n° 20	Vendredi matin
PHOTOUCHKA	n° 16	Jeudi après-midi
SCIENCES PRODUCTION	n° 18	Lundi matin
SCOUBIDOO	n° 5	Mercredi après-midi
SHEHERAZADE	n° 8	Mercredi après-midi
THEATRAC	n° 11	Mardi matin
TOGODO	n° 10	Lundi après-midi
UDF	n° 29	Jeudi matin
UEJF	n° 21	Mercredi matin
UMP	n° 33	Vendredi après-midi

La séance est levée à 19 h 40.